



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>10733</b>	De <b>M. Pierre-Henri Dumont</b> ( Les Républicains - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> >Revalorisation des kinésithérapeutes	<b>Analyse</b> > Revalorisation des kinésithérapeutes.
Question publiée au JO le : <b>01/08/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>26/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la question de la revalorisation des kinésithérapeutes. En effet, ces derniers constituent des relais de santé essentiels dans les bassins de vie. De plus, leur importance s'accroît chaque année du fait de l'augmentation des pathologies chroniques et du vieillissement de la population. Pourtant, les kinésithérapeutes subissent une précarisation significative de leurs conditions de travail. La dernière revalorisation notable remonte désormais à l'année 2011. Depuis toutes ces années, les augmentations des charges se sont additionnées. Qu'il s'agisse des prix des loyers, du matériel professionnel ou encore des charges en eau et en électricité, l'inflation n'épargne pas leur profession. Désormais, de nombreux kinésithérapeutes s'en tiennent précisément au temps fixé avec chaque patient afin de pouvoir gagner un salaire suffisant, l'accompagnement personnalisé se fait donc de plus en plus rare. Ces changements ne peuvent qu'entraîner une baisse de la qualité de soin et une dévalorisation de la profession. En conséquence, les organisations syndicales et la Caisse nationale de l'assurance maladie se sont accordés sur l'avenant 7 et une revalorisation de 2,8 % de la lettre clé. Cette revalorisation ne suffit déjà pas à combler la hausse de l'inflation de l'année 2022 alors que les kinésithérapeutes la subissent depuis une dizaine d'années, sans avoir été revalorisés. La précarisation du métier va donc se poursuivre et avec elle, la qualité des soins ainsi que l'attractivité du métier sont amenées à disparaître. Ainsi, il souhaite savoir s'il envisage d'entamer une revalorisation des kinésithérapeutes qui soit proportionnelle aux charges subies depuis 2011 pour qu'enfin cette profession ne subisse plus de dégradations de ses conditions.